Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260629-DEL_2026_056-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN
DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE DOL-DE-BRETAGNE

DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DÉLIBÉRATION N° 2026-056

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le mardi 16 juin 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Nadia TERTRAIS, M. Jean-Yves BLOUIN, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Sylvie MARTIN, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, Mme Gisèle THIEULANT, Mme Lucie SORT, M. David GUÉLÉ, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN, Mme Brigitte DELAUNAY.

ABSENTS – PROCURATIONS :
M. Hubert GOGER, procuration donnée à M. Pierrick RUELLAN
Mme Nadia TERTRAIS, procuration donnée à Mme Manuella FERON
Mme Gisèle THIEULANT, procuration donnée à M Jean-Yves MACÉ
Mme Claudine COQUELIN, procuration donnée à Mme Martine FORTIN
M. Pierre-Yves OULHEN, procuration donnée à M Yann BRILLET

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Guillaume MOUSSON absent.

Monsieur Daniel GARÇON été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-056 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL – VALLÉE DE LA RANCE – CÔTE D'ÉMERAUDE

Rapporteur : Mme Nathalie MICHEL

Un Parc Naturel Régional (PNR) est :

- Le projet volontaire d'un territoire qui n'est pas « une règlementation de plus », au contraire, c'est l'un des seuls outils territoriaux qui ne soient pas imposés aux collectivités ; il émane de celles-ci : elles peuvent choisir le contenu, collectivement ;

- Un outil de cohérence qui rassemble des élus, des acteurs socioprofessionnels, des associations, des habitants autour d'un projet de développement durable du territoire ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260629-DEL_2026_056-DE

- Par son champ d'actions et sa combinaison d'acteurs, un outil particulièrement adapté aujourd'hui pour faciliter la cohérence sur un territoire ;

- Des moyens supplémentaires pour les projets locaux et des moyens financiers supplémentaires, principalement de la part des Régions et des Départements, dans une logique de solidarité territoriale ;

- Des moyens humains, une équipe technique de taille limitée mais aux métiers très diversifiés, au service des décideurs locaux.

Il convient de désigner un représentant de la commune pour le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional – Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude.

Après avoir délibéré et à 26 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention » des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de désigner :

- **M Daniel STERN** comme représentant titulaire de la commune de Miniac-Morvan au Syndicat mixte PNR ;

- **Mme Sandra MACÉ** comme représentante suppléante de la commune de Miniac-Morvan au Syndicat mixte PNR ;

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN



Le secrétaire de séance,
Daniel GARÇON

